EXIGEZ UN CESSEZ-LE-FEU DE TOUTES LES PARTIES POUR FAIRE CESSER LES SOUFFRANCES DES CIVIL·E·S

L'escalade sans pareille des violences opposant Israël au Hamas et d'autres groupes armés a eu des conséquences dévastatrices pour les civil·e·s. Le nombre de victimes et l'ampleur des destructions dans la bande de Gaza occupée sont sans précédent. D'innombrables vies ont été détruites, déchirées et bouleversées. En janvier 2024, la Cour internationale de justice a ordonné à Israël de mettre en œuvre six mesures conservatoires pour protéger les Palestiniens et Palestiniennes de Gaza contre un risque réel de génocide.

Les bombardements impitoyables d'Israël continuent de tuer des Palestiniens et Palestiniennes à Gaza à un rythme effarant. Plus de 28 000 Palestiniens et Palestiniennes à Gaza ont été tués en quatre mois et plus de 60 000 personnes ont été blessées, dont des milliers de personnes qui resteront handicapées à vie. Une grande partie du nord de Gaza a été détruite et au moins 75 % de toute la population de la bande de Gaza est maintenant déplacée à l'intérieur de ce territoire. Le système de santé de Gaza a été en grande partie détruit. Au moins 132 personnes israéliennes qui ont été prises en otage par le Hamas et d'autres groupes armés sont toujours détenues à Gaza et demeurent en danger.

Le nombre incroyablement élevé de victimes, les destructions généralisées, la faim et la malnutrition sciemment provoquées, le refus délibéré de laisser accès à l'aide humanitaire dans le cadre d'un siège illégal, la rhétorique raciste et déshumanisante des responsables israéliens et le contexte plus large du système d'apartheid israélien sont tous des signes avant-coureurs du génocide contre la population palestinienne à Gaza. En janvier 2024, la Cour internationale de justice a jugé qu'il existait un risque réel de génocide et a ordonné à Israël de prendre des mesures conservatoires pour protéger les civil·e·s.

Dans le même temps, les États-Unis ont abusé de leur droit de veto pour empêcher le Conseil de sécurité de l'ONU d'appeler à un cessez-le-feu susceptible d'atténuer les souffrances humaines à Gaza, de mettre fin aux attaques illégales de toutes les parties, de contribuer à la libération des otages et de permettre aux agences humanitaires d'acheminer de l'aide vitale, de l'eau et des fournitures médicales dans la bande de Gaza.

Signez la pétition dès maintenant et demandez aux dirigeant·e·s d'appeler à un cessez-le-feu immédiat de toutes les parties pour mettre fin à la catastrophe humanitaire qui frappe Gaza.

AMNISTIE INTERNATIONALE

En écrivant mon courriel, j'accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

Votre soutien est précieux pour faire entendre notre voix !

	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	**Code postal** (obligatoire)	**Signature** (obligatoire)	**Année de naissance** (obligatoire)	**Courriel***	**Numéro de cellulaire***
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses et téléphones sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloïd/Ledger)
Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2025 À : Véronique Martineau, Amnistie internationale Canada francophone, 50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal, H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:
Nom: _____
Courriel: _____
Nom et no groupe: _____